

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-trois le 12 avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Socio-culturel, sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.

en exercice : 9
présents : 8
votants : 8

Date de la convocation : 31 mars 2023

Présents : Monsieur Damien PRELY, Monsieur Alain LE BLEVEC, Madame Béatrice DAVOUST, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Aurélie CHABROUX, Monsieur Erwan LE BLEVEC, Madame Ingrid MAGNARD et Monsieur Cédric CHABROUX

Absents : Monsieur Cédric PATRIGEON

Monsieur Alain LE BLEVEC a été désigné secrétaire de séance.

5/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – ANNEE 2023

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal vote l'attribution des subventions suivantes aux associations, pour l'année 2023 :

- AFM TELETHON : 50 €
- Coopérative scolaire de l'école Simone Veil pour le Voyage scolaire d'avril 2023: 200 €

La dépense est prévue au budget primitif 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Damien PRELY

Le secrétaire de séance

 

